



SECTION AUDIOVISUELLE SUB GALATEE LE CHESNAY

7, rue Pottier - 78150 LE CHESNAY

Affiliation FFESSM N° 07780308

Le Chesnay, le 22 juin 2012

Ami(e) de l'Image sous-marine,

La réunion préparatoire 17FISMY s'est tenue le **vendredi 15 juin 2012** dans la salle du club house du **Tennis Club Trianon au Chesnay**.

Merci aux 7 clubs présents et aux 3 excusés pour leur participation constructive.

Les clubs représentés ont adoptés pour la **17ème édition du FISMY** [le règlement](#) avec 2 modifications mineures aux articles 8 et 9 et la "**Motion 17ème FISMY**".

Modifications apportées au règlement (disponible sur <http://fismy.free.fr>):

La modification consiste en la suppression du support du "Diaporama Traditionnel" des articles 8 et 9 qui deviennent :

Article 8 - [M] - Durée d'un montage :

Nous distinguons 2 types de montage :

- Le Diaporama Numérique,
- La Vidéo Numérique.

Pour les 2 types, la durée maximum d'un montage ne doit pas excéder 10 minutes.

Le but premier étant de conserver une certaine équité et de permettre un minutage de la soirée du festival raisonnable et contrôlable.

Article 9 - [M] - Règle de classement des montages

Nous distinguons 2 catégories de montage :

- Le Diaporama,
- La Vidéo.

Il y a un classement distinct pour chaque catégorie.

Dans le cas, où il n'y a qu'un montage dans une catégorie, ce montage conserve sa priorité de projection et sera automatiquement classé premier.

Motion 17ème FISMY

L'ensemble des clubs représentés ont adopté la "**Motion 17ème FISMY**" suivante :

- Dans les photos du concours Photos Exposées, "la photo la plus BIO" sera désignée et récompensée par les membres de la Commission Environnement et Biologie Subaquatique des Yvelines.

Précisions sur la notion de motion :



SECTION AUDIOVISUELLE SUB GALATEE LE CHESNAY

7, rue Pottier - 78150 LE CHESNAY

Affiliation FFESSM N° 07780308

Le Chesnay, le 22 juin 2012

- Une "motion" est un texte soumis à une assemblée et proposé par un ou plusieurs de ses membres.
- En accord avec l'article 19 du [règlement du FISMY](#) :
 - une motion ne peut être adoptée qu'après consultation et accord d'une majorité des fidèles participants des précédents festivals lors d'une réunion préparatoire.
 - Une motion est valable uniquement pour un festival et est nommée pour ce festival. Par exemple : motion 17ème FISMY.
 - Une motion ne peut porter que sur des points mineurs. Elle n'est en aucune façon faite pour changer des points du règlement.

Synthèse des intentions de participation des clubs représentés :

- **Hommes Grenouilles de Conflans** : Concours Photos Exposées et Concours Diaporamas ou Concours Vidéos à préciser.
- **AS RENAULT Flins** : Concours Photos Exposées et Concours Vidéos
- **AS NEXTER** : Concours Photos Exposées et Concours Diaporamas ou Concours Vidéos à préciser.
- **ASTAS Les GRENOUILLARDS** : Concours Photos Exposées et Concours Diaporamas à confirmer.
- **CP Saint Quentin en Yvelines** : Concours Photos Exposées et Concours Diaporamas ou Concours Vidéos à préciser.
- **CNO Saint Germain** : Concours Photos Exposées et Concours Diaporamas.
- **CN POISSY** : Concours Photos Exposées et Concours Diaporamas à confirmer.
- **La PALME PLAISIROISE** : Concours à définir.
- **CPL SUD YVELINES** : Concours à définir.

Un bulletin d'inscription sera envoyé prochainement.

La prochaine réunion **17FISMY** se tiendra au Chesnay début **février 2013**. Une convocation sera envoyée ultérieurement.

Merci aux clubs qui ne sont pas encore inscrits ou qui n'ont pas fait connaître leurs intentions de le faire rapidement.

D'ici là, **très bonnes vacances** à toutes et à tous et profitez en pour nous ramener de superbes images...

Section Audiovisuelle Sub Galatée Le Chesnay.